

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 802

Artikel: La réponse des femmes de Genève : 35.972 oui - 6436 non

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E 1436
J. A.

Le Mouvement Féministe

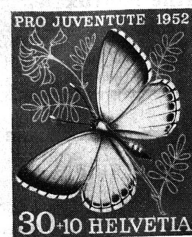
Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

<p>FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD</p> <p>RÉDACTION M^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges</p> <p>ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Sacouneux</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS</p> <p>SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)</p> <p>Abonnement de soutien 8.—</p> <p>Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
--	--	--

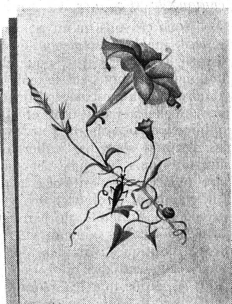
L'intelligence consiste à tenter de comprendre ce qui nous est le plus contraire... et à y parvenir.

André Malraux.



"Pro Juventute"

Vente 1952 en faveur de la mère et de son petit enfant.



Cette année, la recette des ventes de cartes et de timbres « Pro Juventute » sera consacrée à l'aide pour la mère et son petit enfant.

Les activités de cette fondation qui cherche le bien des jeunes sont si variées et étendues, qu'elle doit faire bénéficier tour à tour chacune d'entre elles des fonds récoltés.

Ne croyons pas que le travail auprès des mères se limite à fournir des secours en médicaments, fortifiants, objets de layette, frais d'hôpitaux ou de médecins, dans les foyers nécessaires.

Comment soigner Bébé ?
Comment habiller Bébé ?
Collection de patrons et vêtements pour le nourrisson et le petit enfant (12 feuilles avec 40 patrons).

Avec l'appui de la Société d'utilité publique et l'Aide à la montagne, un séjour de repos a pu être offert, une fois de plus, à 164 mères fatiguées. Dans de nombreux cas, ces mères ont dû être remplacées au foyer, pendant leur absence, c'est alors que l'aide de stagiaires aux mères surmenées est intervenue utilement. Ces stagiaires sont recrutées parmi des étudiantes, des employées de bureau, des élèves d'écoles normales, à qui on donne ainsi l'occasion de s'initier à la vie pratique, de se préparer à leur futur rôle de femme et de mère, souvent aussi à leur carrière pédagogique et sociale.

Ajoutons enfin une exposition itinérante du jeu de l'enfant destinée à développer l'intelligence et les dons de chacun et qui a souvent déterminé telle ou telle famille à bricoler en commun, ou à organiser à la ville comme à la campagne des cours de sculpture sur bois, de tissage, de modelage, etc.

Nos lecteurs seront sûrement encouragés à soutenir de leurs achats de timbres et de cartes, une activité qui se déploie d'une manière aussi efficace et intelligente dans notre pays.

Un réquisitoire contre le régime pénitentiaire des détenues en Suisse romande

L'aula de l'Ecole d'études sociales était comble, le mercredi 19 novembre, pour la présentation du travail de diplôme de Mlle Emmie Abplanalp sur la criminalité féminine et la récidive dans le canton de Vaud.

Non seulement les élèves de l'école se pressaient dans l'auditoire pour entendre leur collègue, mais de nombreux avocats, des représentants officiels, des personnalités du travail social, étaient venus écouter les critiques de la jeune diplômée sur le régime pénitentiaire réservé aux détenues de Suisse romande.

L'enquête de Mlle Abplanalp est fort minutieuse et représente une étude volumineuse, qu'il était impossible de résumer à la séance dans son entier ; il avait été décidé de se limiter à la critique de la maison de détention de Rolle, vieille demeure exigüe, qui fut une colonie de relèvement depuis 1897 et, depuis 1920, un pénitencier. Toutes les installations modernes : isolement des cellules, atelier de réadaptation professionnelle, salles d'examen psychologiques, que Mlle Abplanalp a pu voir dans les maisons étrangères qu'elle a visitées, manquent à Rolle. Dans l'état actuel des locaux, impossible de mettre en pratique les nouvelles méthodes de rééducation individuelles qui donnent de bons résultats ailleurs, en Suède par exemple. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le pourcentage des récidivistes augmente (1830, 18 % de récidivistes dans le canton de Vaud ; 1929, 51 % ; 1951, 58 %) ce qui prouve que l'effort de relèvement a échoué. (à suivre)

La réponse des femmes de Genève
35.972 oui — 6436 non

La cloche a sonné... pour la première fois dans notre république, elle n'appela pas des hommes au scrutin, mais uniquement des femmes ; elle n'appela pas des citoyens nantis de leurs droits politiques, mais des Genevoises et des Suissesses de Genève qui répondaient à une exceptionnelle consultation décidée par l'arrêté du Grand Conseil du 21 décembre 1951.

A peine les derniers sons s'étaient-ils éteints qu'une animation inusitée a commencé de régner, dans toutes les rues, des silhouettes féminines se hâtaient vers les lieux de vote et lorsqu'on arrivait au but, la foule était déjà là, elle obstruait l'entrée ; lorsqu'enfin on avait réussi à pénétrer dans le local, on ne pouvait plus avancer ; devant les bureaux, des masses compactes d'électrices attendaient leur tour, leur carte et leurs papiers d'identité à la main.

Bien souvent, dans les groupes suffragistes, on avait rêvé de faire une démonstration de masse, mais comment l'organiser ? La démonstration s'est faite d'elle-même et elle a de la valeur précisément parce qu'elle a été spontanée ; pendant les deux premières heures de la votation, les locaux ont été submergés. Ainsi pouvait-on entendre tel gendarme, de service auprès des urnes, dire à son collègue d'un ton consterné : « Dis donc, elles nous ont eus ! »

Lorsque après la guerre, dans les pays libérés, la participation massive des femmes aux élections avait prouvé leur désir de s'intéresser au sort du pays, on l'avait expliqué par le « choc psychologique » reçu pendant les hostilités.

Mais chez nous, cette affluence n'est pas le résultat d'une excitation temporaire ou factice, mais bien d'un travail suivi, méthodique, graduel, accompli au cours de plusieurs mois par des équipes convaincues et inlassables. Lors de scrutins masculins en Suisse, où la question du suffrage féminin était posée, c'était des comités mixtes qui travaillaient ensemble et l'on disait volontiers que, sans les hommes, rien ne se ferait. Ici, tout a été différent, les groupes féminins ont seuls formés leur comité d'action, leurs commissions spéciales, ils ont mis au point une propagande parfaitement dosée et qui ne laissait rien au hasard. C'est cette manière de travailler féminine, exacte et minutieuse, que l'on souhaite introduire dans la vie de la collectivité, elle complèterait heureusement l'ardeur et l'élan masculins.

Dans les articles de polémique qui ont paru dans la presse avant la consultation, on a dit maintes fois que le désir de voter était le fait de célibataires, de solitaires agitées, agries ou désœuvrées. Mais on a pu voir les rangées de pouss-pouss stationner devant les locaux de vote, d'heureux bambins attendant leur mère, tandis qu'une voisine ou une parente les gardait, prête à entrer ensuite à son tour... on a vu des jeunes femmes déposer leur bulletin dans l'urne avec le bébé sur les bras... On a dit encore que cette préférence à vouloir disposer du droit de suffrage, irritait les maris et détruisait la paix des ménages — on peut imaginer en effet que, parmi les abstentionnistes, plus d'une a renoncé, non pas par indifférence, mais pour ne pas troubler la paix de la famille, dont elle sait que les enfants ont besoin, cela aussi devrait être compté — il est possible et même certain que des cas de ce genre ont existé, cependant, combien a-t-on pu voir d'électrices se rendre au lieu de vote au bras de leur époux, combien a-t-on vu de maris attendre patiemment, dehors, tandis que leur femme, seule admise à l'intérieur par le règlement, faisait une queue de dix, vingt, quarante, soixante minutes ! Combien a-t-on vu de jeunes papas, surveiller la progéniture sur le trottoir, avant de reprendre tout ensemble, la promenade dominicale...

Plus d'un adversaire a redouté aussi que parmi la cohorte des électrices, il n'y ait surtout des jeunes en révolte contre l'idéal féminin traditionnel, ou de vertes concurrentes avides de s'emparer du travail disponible. Or les femmes d'âge mûr et même d'âge avancé, formaient le plus grand nombre des participantes, et il ne fut pas rare de voir des personnes d'aspect vénérable, qu'on soutenait, des infirmes dans de petites voitures, qui n'avaient pas voulu user du vote par correspondance, afin d'avoir la satisfaction de déposer elles-mêmes, pour la première fois, leur bulletin dans l'urne.

Sur 72.516 électrices inscrites, 555 s'étaient annoncées pour le vote anticipé du vendredi soir et 999 pour le vote par correspondance. Ces chiffres inusités permettaient de prévoir une fréquentation très forte. D'ailleurs, au cours de la seconde quinzaine du mois, dans tous les milieux, au travail, dans les magasins, les autobus ou les trams, sur le trottoir, chez des amis... partout, il n'était question que de l'événement prochain. Le but du Comité d'action était atteint : réussir à informer et si possible à faire pencher pour l'affirmative, toutes les habitantes du canton. La campagne publicitaire avait prouvé son efficacité.

Il est bon de ne pas oublier que Genève est une sorte de microcosme de la Suisse, les succès obtenus, nombreuses étaient-elles dans les comités, et les bureaux de vote. Et si l'on sait que Genève est, après Lausanne, la seconde ville du canton de Vaud, que la colonie neuchâteloise forme aussi la population d'une petite cité, que les Valaisans sont plus nombreux ici qu'à Sion, sans parler des forts contingents suisses allemands, la consultation prend une signification qui dépasse notre canton.

42.408 électrices se sont présentées aux urnes, soit le 58 % des personnes inscrites. 35.972 ont posé leur estampille sur un bulletin « oui », 6.436 ont dit « non », ce qui représente à peu près 1 adversaire des droits politiques pour 5 ou 6 femmes partisans. Ces dernières forment le 48,6 % de 72.516. Il manque environ 300 voix pour que la majorité des suffrages possibles soit acquise.

Ce magnifique résultat a été accueilli avec la plus grande satisfaction par les membres du comité d'action et les chefs d'équipes, réunis à l'Union des femmes, dimanche soir. On a acclamé les membres du bureau : M^{mes} A. Choisy et H. Gautier, présidente et vice-présidente du Comité d'action, M^{me} Kambacher, présidente du suffrage féminin. On les a tour à tour remerciés de leur dévouement. On n'a pas oublié de faire remonter l'honneur de cette remarquable majorité aux pionniers du suffrage féminin à Genève, M. Auguste de Morsier, M^{lle} Emilie Gourd, on a adressé aussi une pensée reconnaissante à Mme Bondallaz, la présidente de l'association genevoise du suffrage féminin jusqu'en 1951.

Et maintenant, les autorités de notre canton savent clairement ce que pensent des droits politiques 58 % des habitantes de notre canton. C'est plus qu'on en peut dire de la presque totalité des scrutins masculins.

A nos abonnés

Est-il besoin de recommander, après ce 30 novembre, les bulletins verts, encartés dans le présent numéro, pour l'abonnement 1953 ?

Que nos récents abonnés, qui viennent de payer, ne se formalisent pas de cet envoi qui ne les concerne plus. Que les autres rendent, à notre administration, le service de faire un versement prompt... et généreux, si possible ! Merci d'avance !

Le Mouvement Féministe.

Une œuvre éducative nationale



Bien plus vaste est l'œuvre éducative accomplie, car elle atteint tout le monde, et en fait d'éducation, on a toujours quelque chose à apprendre, les gens aisés comme les moins favorisés.

Les puéricultrices de « Pro Juventute » s'en vont par tout le pays donner, dans des centres de puériculture, ou tout simplement dans des locaux loués pour l'occasion, un enseignement systématique auquel on est sans doute redevable de la diminution de la mortalité infantile. L'an dernier, un don du Département fédéral de l'intérieur a permis d'organiser soixante-quatre cours de puériculture qui ont eu lieu principalement dans les vallées les plus reculées du Tessin, du Valais, des Grisons, etc. Au total plus de mille huit cents femmes y ont participé. Pendant la journée, les directrices de ces cours se rendaient dans les foyers de ces mères, pour donner des conseils sur place.

Dans la plaine et dans les villes, cet enseignement attire aussi de nombreux auditeurs, il enthousiasme les élèves des écoles ménagères et professionnelles. Il est complété par la projection d'un film, La Famille heureuse, et par une exposition itinérante. Cette exposition, qui devient une sorte de consultation ambulante a été à l'origine de créations de consultations permanentes et de véritables centres de puériculture. Un cours de vacances — maternité et puériculture — destiné aux fiancées et jeunes femmes, a remporté un succès particulier.

Les publications éditées, sur ce même sujet, par « Pro Juventute », sont à la fois simples et claires :

ASSURANCE POUR LA VIEillesse DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACOUX

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE